Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 063-216300699-20210331-21_03_31_001-DE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOP

VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2021 N° 21/03/31/001
LE MAIRE

MAIRIE LE CENDRE
Puy-de-Dôme

Le Maire,

Hervé PRONONCE

2 **Permettre le développement encadré des espaces disponibles dans l'enveloppe urbanisée actuelle en inscrivant la commune dans le projet de l'agglomération**
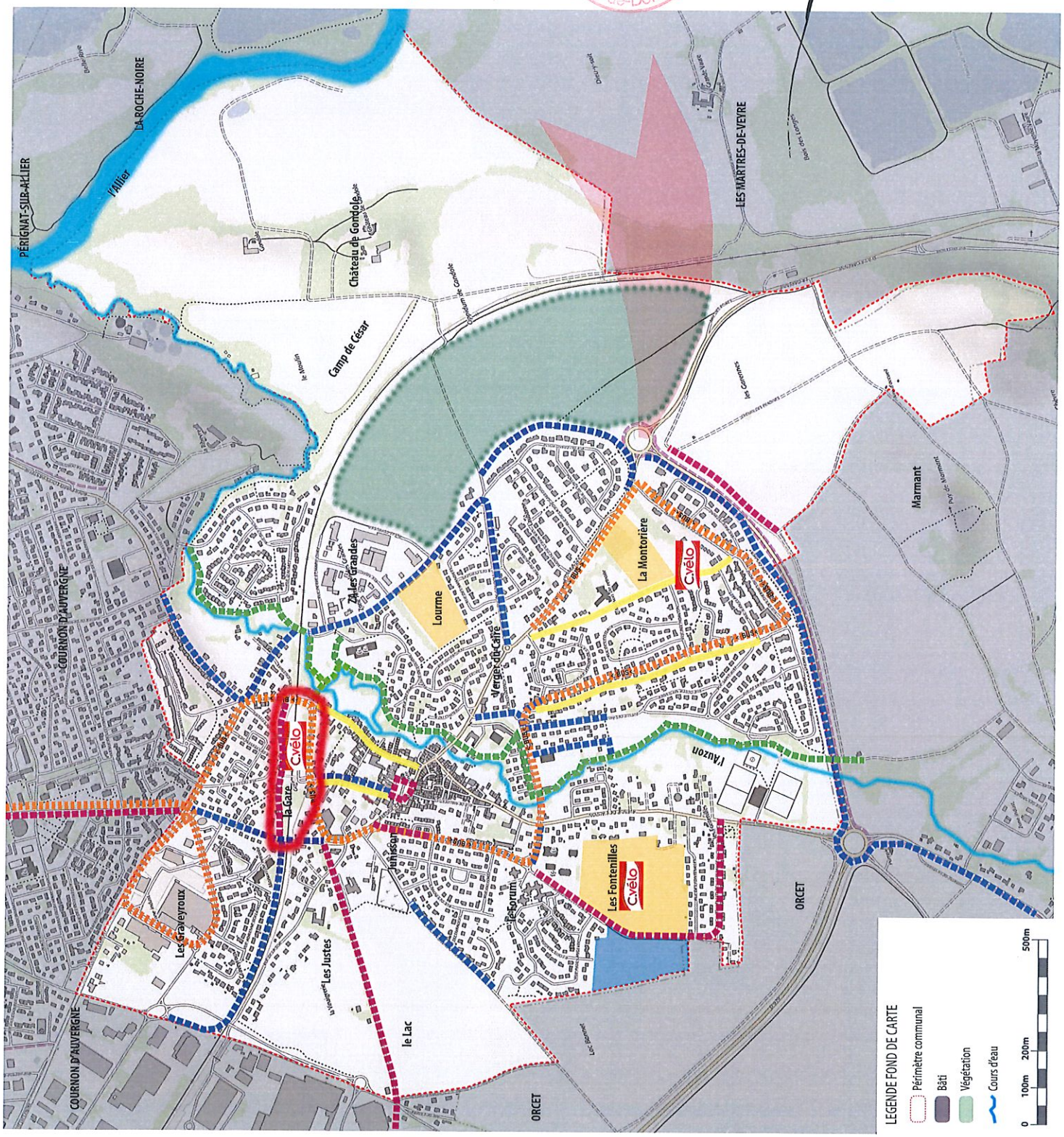
- Développer de façon encadrée certains secteurs
  - secteurs à développer en priorité
  - secteur à développer à long terme
- Conforter certaines voies en améliorant les conditions de circulation
- Poursuivre le développement des itinéraires alternatifs piétons / cycles
  - pistes ou bandes existantes
  - pistes ou bandes à développer
  - poursuivre la mise en valeur de la coulée verte de l'Auzon
- Développer l'intermodalité autour de la gare et renforcer la ligne de bus
  - développer l'intermodalité autour de la gare
  - mettre en valeur la ligne n°34
  - développer le réseau Cvélo
- Supprimer l'ancienne zone d'activité Allo des Grandes
- Inscrire la commune dans la perspective de mise en place du contournement sud-est de l'agglomération clermontoise